

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

Déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU de la Namibie (18 janvier 2016)

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président

Ma délégation souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation namibienne conduite par Son Excellence.....

Le Sénégal relève que depuis son dernier passage à l'EPU, la Namibie a fait d'importants progrès en matière de droits de l'homme avec la mise en œuvre, en fin de novembre 2013, de plus de 40 recommandations acceptées.

Les programmes de réforme foncière et de réinstallation des personnes traditionnellement défavorisées, la réduction de la pauvreté dans le cadre du projet « Vision 2030 » sont de nature à promouvoir les droits économiques et sociaux des namibiens. A ces actions s'ajoutent le lancement, le 9 décembre 2014, par le Président de la République de Namibie, du Plan d'action national 2015-2019 pour les droits de l'homme, ainsi que les efforts déployés par le Bureau de l'Ombudsman pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

Le Sénégal salue ces efforts de même que ceux concernant l'éducation, la santé, et souhaiterait formuler les recommandations suivantes à la Namibie:

1. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture
2. Ratifier la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,
3. Renforcer la coopération avec les titulaires de mandats.

Pour terminer, ma délégation exprime ses vœux de succès à la Namibie dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de cette 24^{ème} session de l'EPU et exhorte la Communauté internationale à lui accorder l'assistance nécessaire.

Je vous remercie.